

Jean Paul CHRISTOPHE

12 rue Ernest Tissot
92210 SAINT-CLOUD

Tél. 01.47.71.02.97
Tél. 01.47.71.14.31
(Répondeur - Enregistreur)
Fax. 01.47.71.11.89

SAINT-CLOUD, le 2 mars 2004
JPC/AS/39-04

Maître ROYET

**1 rue François Mignotte
21700 NUITS SAINT GEORGES**

Par fax n° 03.80.61.30.14

Vente Chanlins Bas
(premier cru)
V/ fax du 26.02.04

Maître,

Après avoir repris contact avec Mme PARENT je viens vous confirmer mon accord sur les termes de votre fax de référence avec les précisions ci-après :

1) Transfert vers GFA

Y a-t-il des frais spécifiques au-delà de ceux annoncés ?

2) Contenu du bail (à conclure entre M. PARENT et M. et Mme PARENT ou leur société)

Il faudrait y reprendre un des éléments cités par mon fax du 12 février, c'est à dire les conditions de vinification.

J'attends le projet de bail sur lequel je ne pourrai pas revenir avant la semaine du 15 mars.

Je vous prie de croire, Maître, à l'expression de mes sentiments distingués.



JP. CHRISTOPHE

Jean Paul CHRISTOPHE

12 rue Ernest Tissot
92210 SAINT-CLOUD

Tél. 01.47.71.02.97
Tél. 01.47.71.14.31
(Répondeur - Enregistreur)
Fax. 01.47.71.11.89

SAINT-CLOUD, le 2 mars 2004
JPC/AS/39-04

Monsieur et Madame PARENT

Par fax n° 03.80.24.03.16

Les Chanlins Bas.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie de mon courrier de ce jour à Me ROYET.

Je vous serais obligé de me confirmer votre accord sur les points ci-après :

- Etiquetage : fourniture à mes frais mais par vos soins d'étiquettes personnalisées, probablement à double nom.
- Stockage : gracieusement par vos soins après mise à disposition, en attente d'instructions de ma part (pourrait durer plusieurs années).

Avec mes meilleurs sentiments.



JP. CHRISTOPHE